

<b>Date de l'arrêté :</b> 26/03/2026	République Française Département : HERAULT Arrondissement : Lodève LE CAYLAR - COMMUNE
<b>Objet :</b> Délégation 3e adjoint	

**ARRÊTÉ**  
N° AI\_003\_2026

portant Délégation 3e adjoint

Le Maire de la commune de LE CAYLAR,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération DE\_007\_2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** A compter du 20 mars 2026 Monsieur Vincent TARDIEUX est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : Référent Village Étape - Commerces

Il exercera les fonctions suivantes :

- étude et suivi.

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature des documents.

**Article 2 :** Le Maire de la Commune de LE CAYLAR et le Trésorier de la Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera transmis au Sous-Préfet.

  
Le Maire Jean TRINQUIER

  
Fait à LE CAYLAR, le 26 mars 2026

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

Date de réception de l'AR: 26/03/2026

034-213400641-AI\_003\_2026-AI  
AI\_003\_2026

A G E D I